As. amicale des résidents et amis de Saint Quay Portrieux

BULLETIN N°1

août 18, 2003

- Le mot du président : S'informer pour comprendre – Comprendre pour agir

- La vie de la commune
  - Informations municipales
  - Le tennis club repart
  - Faits et méfaits
  - La pèche
  - La communauté de communes
  - Fiscalité et impôts
  - La vie des commerces à Portrieux
- Enquête sur le projet de village vacances au Romeur
- Rubrique religieuse

Dominique Blanc	Président	dblanc@groupama-pidf.fr
Louis Rolland	Vice-président	louis.rolland@chu-brest.fr
Jean Pierre Guth	Secrétaire	alsajpg@aol.com
Jean d'Herbécourt	Trésorier	jdherbecourt@indocdv.com

Association loi de 1901. Statuts déposés en prefecture le 31 décembre 2002
Adresse courrier: B.P 32, 22410 Saint Quay Portrieux

S'informer pour comprendre – Comprendre pour agir

Vous avez entre les mains le premier numéro du bulletin d'information de l'Association des résidents et amis de Saint Quay Portrieux.

La fréquence de vos séjours ne permet pas toujours de savoir ce qui se passe, se prépare, s'investit, se développe.

C'est l'objet même de l'association qui publie ce bulletin de vous apporter de l'information sur la vie d'un village que vous appréciez, quel que soit le type d'attachement ou de présence que vous entretenez avec elle.

Il vous arrive d'intervenir pour donner votre avis sur telle orientation ou vous plaindre de telle décision ou lacune à Saint Quay Portrieux. Pour rendre votre action pertinente, il convient d'abord de comprendre et donc d'être informé.

Notre ambition s'arrête là. A chacun ensuite d'agir selon sa sensibilité et ses préoccupations.

Sur l'information elle-même, nous la voulons honnête, ouverte, contradictoire donc susceptible d'ouvrir des débats sans concession. Notre liberté et celle de nos adhérents et lecteurs constituent la garantie d'un échange vivant entre toutes celles et tous ceux qui souhaitent continuer à se sentir bien à Saint Quay Portrieux.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, suggestions, critiques. Ceci permettra d'améliorer au fil du temps la qualité de notre bulletin et votre information.

A cet égard, une première réunion d'information nous rassemblera le 9 août à 11 h 00 à la salle des associations, à l'angle de la rue des écoles et de la rue Pasteur. Tandis que la première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra à l'automne.

La vie de la commune

Informations municipales

Cette rubrique a pour but de donner des nouvelles de la vie à St Q Px sous forme d'annonces à partir d'informations et bien entendu sous réserve, et de citations sous forme d'une revue de presse locale: Ouest France (OF), le Télégramme de Brest (TB) ou la Presse d'Armor (PA). Si les sociétaires désirent en savoir plus, la brève peut être complétée ou faire l'objet d'investigation dans un prochain bulletin. S'ils ont eux même des annonces, elles peuvent être incorporées

- OF du 17 janvier 2002 :
« Une cérémonie de vœux au parfum de polémique, ce soir »
- OF du 14 mai 2002
« L'adjoint au maire René Dubois démissionne »
- OF 15-16 juin.
« Jacqueline Delisle succède à René Dubois »
- OF 21 juin 2002:
« La réussite de la fête autour du moulin St Michel »
- OF du 1 novembre 2002 et PA du 31 octobre
le 25 octobre les élus se sont rassemblés pour décider du nom du vieux gréement acquis sous l'impulsion de la ville de St Q Px .... La presse d'Armor cite un coût de *"610.000 Euros"* (sic), dont 20.000 par la commune. Nous osons penser qu' il s'agit très certainement d'une coquille, 61000 est plus réaliste *"Il aura deux dénominations..... Saint Quay sous titré de Portrieux..... et Sant-Ké».*

Divers
- OF 25 octobre 2002 :
« 124 adhérents à la société d'horticulture de la cote du Goelo »
« L'antenne de l'office du tourisme sur le port d'Armor est déplacée à l'ancienne mairie, et un cercle informatique Quinocéen s'installe sur l'emplacement laissé vacant ».
Note: voir détails sous la rubrique "club informatique

Le tennis club repart

L'Association du Tennis Club Quinocéen est une association loi 1901, sous Régie Municipale. Une convention, établie antérieurement entre la Commune de Saint Quay et le Tennis Club, lui permettait de fonctionner grâce à une subvention annuelle et un reversement de 10 % des abonnements et des locations horaires.

Depuis avril 2002, une nouvelle convention a été signée précisant la répartition des rôles entre la Municipalité et l'Association.

La Municipalité, par l'intermédiaire d'un régisseur permanent, prend en charge les abonnements et locations de courts et assure l'entretien de toutes les installations (club-house, terrains...).
L'Association, fonctionnant grâce à l'instauration d'une cotisation annuelle et des recettes du bar, assure l'organisation des manifestations sportives et s'efforce d'apporter chaleur et convivialité au sein du Club.

Un court couvert est en cours de réalisation sur un terrain "en dur" avec réfection en terre battue. Les travaux ont démarré en mai et devraient être terminés en octobre.

Le tournoi amical double mixte de Saint Quay Portrieux aura lieu début août. Cette manifestation permettra de mêler résidents et non-résidents, abonnés et vacanciers afin de faciliter la connaissance de nouveaux partenaires.
Le tournoi international débutera le 18 août avec les finales le 29 août.
Ces deux tournois, d'un genre différent, participent à l'animation du club et de la station au moment le plus fort de la présence des estivants et résidents.

Faits et méfaits

- PA :17 avril 2003
« Troisième plainte déposée en gendarmerie pour vols répétés de plantations (dans la zone de la future piscine de la communauté de communes). »
- OF : 14 mai:
« Dégradation de cinq portails.....au cours du week-end, cinq portails ont été endommagés dans le centre ville..... »
« Création pendant les premiers mois de l'année d'un quatrième ponton pour la pèche en diagonale », ...qui coupe en fait la zone d'évolution du port en deux.
- OF : 4 juin 2003
« Un chalutier a coulé dans le port...les pompiers sont intervenus pour circonscrire une pollution...un barrage flottant a été installé... »
et le 6 juin 2003 dans le OF la précision suivante : *« ...il faut souligner l'intervention des bénévoles de la station SNSM. Lors de l'incident, le patron de la SNSM,... a décidé de couper les aussières retenant ce chalutier ... »*
- OF : 6 juin :
« Une résidence secondaire saccagée près de l'église... rue du Tertre-aux-Roux »
-La deuxième fête des plantes venues du grand large s'est déroulée les 21 & 22 juin à St Q Px par très beau temps et grande affluence.
- OF : 16 juin
« Armés jusqu'aux dents, les braqueurs du casino raflent 32.000 Euros »

La pèche :

Extrait de la Presse d'Armor du 17 avril 2003 :
«St Quay Portrieux premier port de pèche français pour la coquille, 2500 tonnes débarquées en 2002-2003. »
Description et programme de la fête de la coquille les 19 & 20 avril.
Pour ceux qui l'ont vécue, cela a été une réussite totale, à en juger par l'envahissement de la ville par une foule en nombre jamais atteint. C'était de la folie dans la ville.
Ndlr : la coquille St Jacques aurait-elle été inventée à St Quay Portrieux ?

Cercle Informatique Quinocéen

Un cercle informatique a ouvert ses portes dans les locaux laissés vacants par l'office du tourisme du port d'Armor. Il offre des possibilités d'initiation et de perfectionnement à des prix forfaitaires de 15 Euros pour les Quinocéens, y compris les résidents secondaires, pour une fois traités à égalité de tarif, et 25 Euros pour les non Quinocéens. Les horaires exacts ne nous sont pas connus : se renseigner sur place ou à l'office du tourisme.

Evènements de l'été à venir:

- Du 19 avril au 30 septembre, exposition « un demi siècle de marine marchande » au musée de la mer à Paimpol.
- Le concours hippique aura lieu les 4. 5 & 6 juillet au pré Mario.
- La mairie de St Q Px organise depuis plusieurs années des stages de formation à l'aquarelle.
Cette année un stage est organisé du 21 au 25 juillet et du 11 au 15 août, sur le thème « aquarelle et pastel sec, spécial années des peintres en Bretagne » Les renseignements et inscriptions se prennent à l'office du tourisme (tel 02 96 70 40 64). La rédaction serait heureuse de recevoir les commentaires d'une personne y ayant participé pour les publier.
- Tous les jeudis d'août : visites guidées du moulin St Michel de 14 à 17 heures.
- Du 6 au 10 août, tournoi mondial de beach volley.

- 10 août vide grenier dans le quartier du vieux port toute la journée.
- du 15 au 17 août, grand festival de bridge.
voile :
-du 16 au 21 août championnat Européen des first class 8

-Il y aura cet été, comme à Etables mais pas aux mêmes jours, des marchés nocturnes de 18h30 à 23 heures. Les dates retenues sont :

9 juillet rue Clémenceau
15 juillet place de la Plage
23 juillet au port d'Armor
28 juillet place de la Plage
6 août rue Clémenceau
13 août au Port d'Armor

il y aura cet été tous les jeudis une visite guidée dont le thème est : « sur les traces des peintres ayant séjourné et peint à St Quay Portrieux » organisées par l'office du tourisme pour un prix de 3.50 euros, 2.30 pour les enfants. Se renseigner à l'office du tourisme. Des peintres célèbres ont en effet séjourné à St Quay Portrieux : Berthe Morisot, Eugène Boudin, etc

Enfin, une braderie ouverte à tous sera organisée le 20 août, de 8 h à 21 heures, place de la Plage et dans les rues avoisinantes. Il suffit de réserver un emplacement et de le payer à l'office du tourisme pour s'y installer seul ou avec un groupe d'amis pour la journée.

Il ne s'agit ici que d'une sélection ; il y a des activités tous les jours. Pour en avoir le détail, il suffit de se procurer les brochures distribuées par les offices de tourisme ; la plus complète est celle de la communauté de communes Sud-Goelo dont le siège est à Etables s mer qui fait la synthèse de toutes les communes, la plus détaillée étant celle de St Quay Portrieux.

Communauté de communes

Le réception des feuilles d'imposition a soulevé un grand émoi chez certains Quinocéens à cause de l'augmentation de la taxe des ordures ménagères. Il fallait chercher une explication technique fiscale puisque le montant total à payer n'était pas sensiblement changé.

La raison est due au passage à la TPU, (taxe professionnelle unique).
Explications décryptées en partie à partir du bulletin de la communauté de communes.
L'appel des impôts dits « ménage », c'est-à-dire taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, se faisait (et continue de se faire) à partir d'un appel unique donnant quelques clés de répartition mais pas toutes.

Le système a changé, les communes ne perçoivent plus la taxe professionnelle des entreprises de leur territoire; c'est la communauté de communes qui les perçoit dorénavant en totalité. On notera à cette occasion que ceci rend caduque l'argument qui consiste à dire que faire venir une entreprise sur une commune plutôt qu'une autre, dans la communauté de communes, procure un avantage financier à ladite commune. Ainsi, la taxe professionnelle qui résulterait de la venue de Pierre et Vacances au Romeur, n'irait-elle pas à la commune de St Q Px mais à la communauté de communes.
La communauté en contrepartie ne reçoit plus certaines autres taxes.
Le résultat concret en est que la taxe des ordures ménagères (TEOM) qui apparaissait déjà sous cette dénomination au profit de la communauté de communes, se retrouve dorénavant multipliée par presque 250%. En effet, comme le reversement des communes vers la communauté n'apparaissait pas sur ce même appel, il n'était pas possible de savoir que le complément de la TEOM était perçu par ailleurs dans le même appel.
Concrètement il y a quand même à cette occasion une augmentation d'environ 10% de la taxe TEOM globale qui est justifiée, selon nos élus, par les augmentations de coûts qui résulteront des nouvelles règles de tri etc. Mais environ 10% d'augmentation sur un peu plus de 10% de l'impôt, cela représente finalement une véritable augmentation, toutes choses égales par ailleurs, de près de 1,5 % (indépendamment du coût de la vie etc.)

L'avantage direct est pour les loueurs qui ne répercutaient sur leurs locataires que la partie visible de la TEOM et auront ainsi dorénavant plus de facilités pour justifier la récupération totale de ces frais.

Fiscalité et impôts

La fiscalité fait débat au conseil municipal comme le relate le T.B du 11mars 2003 dans un article intitulé : «*Fiscalité : Désaccord au conseil municipal* »
Le désaccord porte sur l'augmentation à venir de la fiscalité.
Le maire : « *une augmentation n'est pas nécessaire cette année. Attendons d'être plus précis dans nos chiffres pour voir.* »
M. Derrien : « *Il y a 6% d'augmentation à étaler, donc augmentons progressivement…..* »
Mme Salaun, maire-adjointe aux finances, explique que le chiffre de 6% d'augmentation ne correspond à rien : « *En aucun cas, nous n'avons dit qu'on aurait besoin d'une augmentation de la fiscalité de 6%. Aujourd'hui je n'en sais rien…* »
«*12 élus votent pour le maintien en 2003, …huit votent pour l'augmentation en 2003* »…
«*Monsieur Delsault, déçu, quitte la séance en disant que, lors de la réunion préparatoire, les élus pour l'augmentation de la fiscalité en 2003 étaient majoritaires* ».
Ce qui paraît clair est que l'augmentation est sur les rails malgré les recettes du casino en accroissement régulier qui sont incroyablement élevées, pas loin du million d'Euros au profit de la commune.

Le T.B du 12 mars 2002: « *La commune de St Quay a engagé un important programme de travaux : …pour une somme d'environ 150.000 euros les Quinocéens disposeront dans quelques mois d'un cours de tennis couvert … L'aménagement de l'île de la Comtesse est également au programme…Le nettoyage et le débroussaillage pourraient être confiés à des associations d'insertion…Les murs de l'ancienne construction et leur mise en valeur par éclairage seront aussi réalisés…Enfin, l'ancienne mairie est en cours d'aménagement …L'étage pourrait donner asile plus tard à un secrétariat au service ces associations* ».

Centre des congrès: l'avant projet de réhabilitation du centre des congrès est annoncé « *pour un montant de 1.676.752 euros* ».
La Presse d'Armor du 3 Avril 2003 relate sous son titre : « *L'avant projet ne fait pas l'unanimité* » : « *Il a été voté avec une voix contre et deux abstentions* ».
Ndlr : Ce montant est du même ordre de grandeur que celui de la construction de la nouvelle mairie, sans l'acquisition foncière et les travaux d'aménagement des abords, dont le même journal annonce qu'ils ont débuté pour un montant de 260.000 euros.

La vie des commerces et de l'artisanat à St Quay Px

L'entreprise paysagiste bien connue de Monsieur l'Hémeillet, route du Littoral, a fermé en juin. Eugène fait valoir, selon la formule consacrée, ses droits à la retraite, mais on continuera à le rencontrer à St Quay Px car s'il cesse son activité, il continuera d'habiter sur place. L'activité Jardiland s'arrêtera car le repreneur ne peut pas lutter face aux prix des grandes surfaces spécialisées. En revanche l'activité d'entretien et d'intervention sur les jardins est reprise par son gendre Pascal Gohard qui s'installe à Lantic comme paysagiste.
Eugéne est diplômé de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles dont il a suivi les cours dans les années 1960.

St Quay Portrieux, ville d'affaires immobilières?
Une nouvelle agence immobilière vient de s'ouvrir place de l'église, l'agence ATA. La localité compte maintenant 5 agences.

La saga du Romeur

Enquête sur le Projet

Premier acte.

Le premier projet ne date pas d'hier, il a vu le jour sous la municipalité Herry : dans l'optique du développement de "St Quay Portrieux" et pendant du port en eau profonde, une thalassothérapie était prévue dans le quartier du Romeur.
Souvenons-nous. A l'époque toutes les municipalités de France et de Navarre voulaient leur part du gâteau, une thalassothérapie qui allait,
-apporter des emplois aux habitants,
-contribuer à développer et pérenniser la commerce local,
-faire travailler les artisans du voisinage,
-et accessoirement faire rêver, car, les résidents du secteur pouvaient espérer les bienfaits de la thalassothérapie à coût réduit.
Lorsqu'un investisseur veut développer ce genre de projet, il a un long chemin à parcourir : disons trois ans pour les opérations peu coûteuses mais absorbantes en délais et démarches, et environ deux ans pour la partie industrielle lourde, la construction. Aussi, certains cabinets s'appuyant en général sur des élus locaux porteurs du projet, s'étaient-ils fait une spécialité d'initier la phase à faible coût et long délais de ce genre d'opération, en prenant en compte les desiderata classiques des industriels intéressés. Dés que l'affaire prenait de la consistance, l'investisseur pouvait alors assurer le relais et rémunérer le bureau concerné.
Mais ici le premier projet s'est étiolé dans la procédure lancée par une association écologique,... et entre temps le marché de la thalassothérapie s'est inversé.
Fin du premier épisode.

Deuxième acte.

En mars 2001 les élections municipales voient deux équipes en compétition.
L'équipe Lambotte-Mazé fait d'un projet de thalassothérapie l'objet central de sa campagne électorale. Ce sujet recueille une large adhésion pour les raisons évoquées ci-dessus. Lors de cette campagne, l'équipe Brezellec-Allenou, échaudée par les échecs du passé, ne croit pas à la pérennité d'un tel projet. Elle ne voit pas pourquoi les raisons qui, en justice ont mené à l'échec le précédent projet de thalassothérapie, auraient soudainement disparu, d'autant que les groupes du genre Accor n'envisagent ce genre de projet que s'ils peuvent en prendre le contrôle et l'associer à un casino pour en assurer la rentabilité. A St Quay Portrieux le bail du casino a été renouvelé récemment pour 18 ans et on voit mal comment le déplacer au Romeur. Son expérience de 6 ans incite cette équipe à la prudence et sa conviction est renforcée par une entrevue à la mairie avec le représentant local de l'association écologique qui était invité à présenter sa position éventuelle pour le cas où un tel projet venait à être réactivé. La rencontre fut courtoise, mais la position hostile sans équivoque.

Troisième acte.

Nouvellement élue l'équipe Lambotte-Mazé confirme cependant sa détermination de voir ce projet aboutir, mais, très vite (OF du 7 février 2001), elle prend conscience que des investisseurs comme Accor n'investiront pas dans une thalassothérapie et relancent les contacts avec Pierre et Vacances qui présente un projet ...sans thalassothérapie ! Le PLU (1) est alors modifiée en conséquence.

Le 24 janvier 2002, lors du conseil municipal, (le OF du 29 janvier 2002 rapporte) « *le maire indique qu'il est nécessaire de céder à titre onéreux une parcelle de terrain dont la commune est propriétaire, cadastrée A32 située dans la zone du Romeur, au groupe Pierre & Vacances dans le cadre de son projet de village..... »*

Pierre et Vacances déploie alors tout son savoir-faire pour présenter un projet paré de tous les qualificatifs promotionnels, et (TB de Mars 2003), « *Une réunion publique d'information……..sera organisée le 19 mars par la mairie …qui sera animée par des représentants de Pierre & Vacances……Le maire a déclaré avoir transmis le jour même le dossier de permis de construire aux services de l'Equipement*» . Le titre de OF du 26 mars est sans équivoque : « *Assemblée pour le village vacances samedi.*» Une association *« Pour mieux vivre à St Q Px » est même crée qui prend le parti de supporter activement ce projet après que « l'association Vivarmor-Nature ait déposé un recours devant le tribunal administratif de Rennes à l'encontre du nouveau PLU* » (OF du 13 Janvier 2002).

La réunion du 19 mars attire du monde :
Dans OF du 20 mars 2003 et sous le titre «*350 habitants plébiscitent le projet de village vacances*» on peut lire: «*Plus de 350 Quinocéens ont littéralement plébiscité le projet de 93 petites maisons de vacances intégrées dans le paysage du Romeur. ....En Juin 2001 le nouveau maire, Gérard Lambotte, présentait une séduisante maquette… Hier soir ce projet a été présenté au public par 3 cadres du groupe spécialement venus de Paris* »,… « *Nos projets reposent sur trois valeurs : l'intégration dans l'environnement, l'harmonie et la qualité .*» … «*Nous avons prévu de construire ici une résidence avec hébergement et accueil, mais sans personnel pour l'animation. Elle se composera de 7 bâtiments de 450m² chacun qui comprendront 93 maisons de bonne facture architecturale* »… « *Dans le plan nous préservons la partie boisée. Et les maisons, qui ne dépasseront pas un étage, s'inscrivent dans les dénivelés existant.*»…… «*Seuls 5.5% du terrain sont consacrés au bâti. La zone parking de 140 places, obligatoire, est soignée, et un travail paysager très important y est prévu. Nous avons tenu compte des remarques formulées par la commission des sites à propos du boisement précise Gérard Lambotte. Et aucun accès à la mer ne sera prévu à partir du village* »… « *A deux reprises la salle a vivement applaudi le promoteur et le maire. Mieux vivre à St Quay a même brandi une pétition de 537 signatures de Quinocéens favorables au village Pierre et Vacances. Une ombre plane cependant sur le projet: le recours formulé par l'association Vivarmor contre la modification du plan local d'urbanisme* »… «*Compte tenu des efforts que nous avons faits pour intégrer ce projet, je considère qu'il serait malvenu de s'y attaquer, d'autant qu'il est conforme à la loi, a dit avec force le maire. Ce serait un recours abusif contre la population.*»

Dans son édition des 22-23 mars 2003 OF donne la parole au représentant de l'association visée.
Sous le titre «*M. Geffray : un village de vacances n'a pas à être au Romeur* » on peut lire :
-« *trois jours après le plébiscite, …explications. Mercredi soir, 350 Quinocéens ont plébiscité le projet de village vacances présenté par l'opérateur et le maire: qu'en dites vous ?*
-Vivarmor ne connaît pas ce projet. L'association connaît les projets de la commune tels qu'ils sont définis dans le plan local d'urbanisme (PLU)…
-Pourquoi vous intéressez vous de si près à ce projet?
-En juin 2001 il y a eu concertation avec la population. En août une enquête publique a suivi, pour réviser la PLU. A l'époque on a bien signifié qu'il y aurait des problèmes sur ce site. C'est le même terrain sur lequel une précédente municipalité avait envisagé une thalassothérapie. Avec un recours fondé sur la loi du Littoral. Notre action a balayé ce projet…
-D'après le maire de St Quay, ce nouveau projet est en conformité avec la loi du Littoral.
-Certes ce projet n'est pas conçu dans un espace remarquable, mais il est bien dans un espace proche du rivage. Cet espace a des contraintes propres … Or ce qui est prévu dans le PLU ne respecte pas les contraintes de la loi du Littoral…
-Et pourtant, le projet de Pierre et Vacances semble soigné!
-Je ne peux que m'étonner de voir cette nouvelle municipalité remettre le paquet sur ce terrain. Ce projet est un projet privé. Il peut être modifié. Je ne comprends pas pourquoi des investisseurs s'acharnent à monter un tel projet sur un site qui a eu une annulation franche et nette. Je m'étonne aussi de l'intérêt porté par tant de Quinocéens à ce projet qui risque de les priver du dernier espace naturel de leur commune.
-Pourtant le maire a précisé que le projet avait tenu compte des remarques de la commission des sites.
-Faux. La commission des sites a émis un avis défavorable le 29 novembre 2001, avec un avis très défavorable de la représentante de la DRE. Pour ce qui est de l'avis préfectoral , le préfet Barthélémy a effectivement donné son accord le 30 novembre 2001. Mais en novembre 2000 il avait mis en garde le maire précédent…»
Propos recueillis par JJ Rebours. (ndlr, le correspondant départemental d'OF).

Les derniers éléments en date, concernent le compte rendu de l'assemblée générale de l'association *« Mieux vivre à St Quay Portrieux »* cité par OF le 3 avril : *« Le président a tenu à rectifier ce que d'aucuns continuent d'appeler un village de vacances qui d'après lui ne serait - si réalisation – qu'une réalisation hôtelière, ce qui est tout à fait différent dans sa conception »*, et la rubrique dédiée au dernier conseil municipal (OF du 3-4 avril) : *« Résidence de tourisme Pierre et Vacances : ...Le conseil municipal souhaite que l'association Vivarmor arrête son recours contre le plan d'occupation des sols, au tribunal administratif. Cette demande a été adoptée à l'unanimité. »*

A la lecture de ce reportage, un des rédacteurs a proposé les commentaires suivants :
-5.5% de 33.000m² d'emprise au sol, environ deux fois plus s'il y a un étage partout, représentent 3630m² de construction. En considérant que la surface effectivement disponible est de 80% (2) (on retire les surfaces des murs, des escaliers, des entrées, de l'accueil , des couloirs corridors, les épaisseurs de murs, les pente des toits etc.), chacun des 93 appartements ferait en moyenne 31.3m² de SHON (3). En effet, il est annoncé que le village peut accueillir 450 personnes (en période de pointe), cela fait en moyenne 31.3m² par famille. Ce chiffre est recoupé par l'annonce du maire de 7 bâtiments de 450m² soit 1800m² et pour deux étages, 3600m².
-Il est fait état de 93 petites maisons d'une part, et de 7 bâtiments de 450m² d'autre part. S'additionneraient-ils ? Après vérification la réponse est négative. Le projet assimile l'ensemble des appartements d'un bâtiment à de petites maisons (environ 12 par construction) groupées les unes aux autres; tout l'art et la subtilité des promoteurs est d'arriver à présenter les appartements de 31.3m² d'une construction en autant de « petites maisons ».
-Le maire insiste pour dire "qu'aucun accès à la mer ne sera prévu à partir du village" comment faut-il interpréter cette déclaration ?

(1) PLU : Plan local d'urbanisme, anciennement POS, plan d'occupation des sols.
(2) estimation d'architecte consulté.
(3) SHON : Surface Hors Œuvres Normalisée, en fait la surface habitable.

Comme on le voit les avis sont loin d'être unanimes à Saint-Quay-Portrieux sur ce sujet. Nous avons cherché ici à présenter l'évolution de ce dossier de la manière la plus factuelle possible. Apportez-nous tous les éléments factuels et précis dont vous pourrez disposer pour que nous le complétions et permettions à chacun, en les diffusant, de mieux comprendre la question et de se forger sa propre opinion.

Rubrique religieuse

Dimanche 11 mai 2003, la paroisse catholique entourait , pour ses 60 ans de jubilé sacerdotal, M l'abbé Joseph Houart, natif de Tréveneuc, et qui réside au parc des chatelets.
A la fin de la messe, M l'abbé André Perrot, curé de la nouvelle paroisse d'Etables-sur-Mer, dont le clocher de St Quay fait partie , a annoncé le départ, après l'été, de M l'abbé Georges Dorange à Gouarec.
A la chapelle St Anne, la messe de 9 h le dimanche aura encore lieu cet été en juillet et aout. Mais après, elle ne sera plus.

Le prochain bulletin

Nous souhaitons pouvoir traiter de l'eau, expliquer les tenants et aboutissements de la communauté de communes, commenter la saison touristique, apporter des réponses aux questions posées, les algues vertes en baie de St Brieuc, faire un premier bilan sur l'association sans compter vos propositions.

Note de la rédaction
En rédigeant ce bulletin, nous avons tenté de rester le plus factuel possible, mais cette présentation et le contenu de ce bulletin peuvent être modifiés en fonction de vos remarques. Nous attendons avec intérêt vos commentaires pour savoir si vous souhaitez le développement ou l'approfondissement des sujets traités, ou/et si vous souhaitez voir abordés de nouveaux sujets.